Commune de Gréalou

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
Du 27 mars 2026
- - -

Le 27 mars 2026 à 18h,30 à la mairie de Gréalou, se sont réunis les membres du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée le 23 mars 2026 conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-11 du code des collectivités territoriales.

Étaient présents, les conseillers municipaux suivants :
Mme Delphine AUBONY, M. Gilles BELLIVIER, M. Jacques FOUCHER, Maryline FRANCOUAL M. Serge GALES, Mme Nadine GALY, Mme Corinne LACROIX M. Jean-Marc LACROIX, M. Emilien SOURSOU, Mme Mathilde VÉDRUNE, M. Michel VÉDRUNE

Étaient absents, les conseillers municipaux suivants :

Pouvoirs : 0

Nombre de conseillers en exercice : 11 **Nombre de conseillers présents : 11** **Votants : 11**
Le quorum étant atteint, les conseillers peuvent délibérer.

Accueil des participants - **Michel VÉDRUNE**

Michel VÉDRUNE, maire de Gréalou, ouvre la séance. Les points à l'ordre du jour sont rappelés et Jacques Foucher est élu secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

1. CHOIX DU CANDIDAT POUR LA GERANCE DU RESTAURANT – COMMISSION REHABILITATION AUBERGE

La commission chargée de l'analyse des candidatures (commission du conseil municipal ouverte à 3 habitants de Gréalou en relation avec le milieu professionnel de la restauration) a rencontré et débattu avec les différents candidats.

Une quinzaine de candidatures est arrivée en mairie, des échanges concrets ont été établis avec une dizaine de porteurs de projet.

A l'issu de ces échanges, 2 dossiers complets nous sont parvenus.

Un seul obtenait la note minimale nécessaire à la validation du projet. (3.9/5)

Le projet de Jules Campan et Coline Taisant correspond aux attentes définies par le conseil

Expériences diverses en restauration œnologie service cuisine,

Menu ouvrier le midi

Deux soirées par semaine avec menu + élaborées.

Travail avec des produits frais et locaux.

Suite à la présentation du rapport de la commission réhabilitation Auberge sur les différentes candidatures retenues pour la gérance du futur restaurant, le conseil est invité à se prononcer sur le choix final.

Mr le maire soumet au vote la candidature de Jules Campan et Coline Taisant

- ✓ **Les conseillers municipaux présents valident cette proposition avec 10 voix pour, 1 abstention, 0 voix contre**

2.AUBERGE-EQUIPEMENT CUISINE -Michel Vedrune- Jacques Foucher

Compte tenu du rapport entre le montant de la tranche optionnelle et le montant du marché de base, son affermissement doit passer par une délibération.

Le montant des fournitures retenues dans la tranche optionnelle (11093.75€ ht) est détaillé dans le devis joint en annexe

Les conseillers municipaux présents valident cette proposition avec 11 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre

COMMISSIONS

5.COMMISSION ESPACES VERT - aménagement des abords de l'auberge

Une réunion de travail est programmée le mercredi 1er avril à 11 h en mairie

QUESTIONS DIVERSES

6.Licence IV

La question de l'attribution de la licence IV à l'épicerie à été soulevée.

Il a été précisé que selon la préfecture, la licence IV n'ayant pas été utilisée dans les règles depuis plusieurs années, celle-ci ne semblai plus avoir d'existence légale.

Compte tenu de l'importance pour le village de notre projet, la récupération de cette licence a pu être effectuée par la préfecture, grâce à la fourniture par la commune des derniers arrêtés d'utilisation de la licence.

Il est précisé que la licence reste la propriété de la commune et est mise à disposition Du gérant de l'épicerie à travers une convention.

Plusieurs clauses ont été introduites à la fois dans la convention et dans le bail commercial pour garantir le maintien de la licence à la commune.

La séance s'est terminée à 20h15.
Michel VÉDRUNE fixe la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal : le 23 avril à 20h,30 à la mairie.
Il clôt la séance.

A Gréalou, le 31 mars 2026.

Le secrétaire de séance :
Jacques FOUCHER

Le Maire :
Michel VÉDRUNE